



# ASSEMBLÉE NATIONALE

## 13ème législature

protection

Question écrite n° 108737

### Texte de la question

M. Paul Durieu attire l'attention de Mme la ministre de l'écologie, du développement durable, des transports et du logement de bien vouloir lui indiquer les mesures de protection susceptibles d'être mises en oeuvre s'agissant d'un site classé au titre du code de l'environnement. Lorsqu'il est constaté qu'un tel site, relevant soit d'un propriétaire privé, soit d'un propriétaire public, est en voie de forte dégradation, alors même qu'il constitue un témoignage privilégié de l'histoire humaine dans un milieu exceptionnel, il lui demande de lui signaler, d'une part, les modalités de saisine des pouvoirs publics et, d'autre part, les mesures de sauvegarde, incitatives ou coercitives, que ces derniers peuvent être amenés à prescrire. Enfin, dans l'affirmative quant à l'existence de telles prescriptions, il souhaite savoir si des moyens publics peuvent être mobilisés au titre des opérations de protection d'un site classé et dans quelles proportions éventuelles.

### Données clés

**Auteur :** [M. Paul Durieu](#)

**Circonscription :** Vaucluse (4<sup>e</sup> circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 108737

**Rubrique :** Patrimoine culturel

**Ministère interrogé :** Écologie, développement durable, transports et logement

**Ministère attributaire :** Écologie, développement durable et énergie

### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 17 mai 2011, page 4947

**Question retirée le :** 19 juin 2012 (Fin de mandat)